



Le système éducatif français

■ Eric Tisserand

Directeur adjoint de l'ESPE de l'académie de Strasbourg

Remerciements à Nicolas Schreck pour son aide précieuse.



« Le photocopillage, c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le photocopillage menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération.

En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. »

ISBN 978-2-216-12950-8 (Nouvelle édition)

ISBN 978-2-216-11245-6 (1^{re} édition)

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie [20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris], est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1^{er} juillet 1992 - art. 40 et 41 et Code pénal - art. 425).

PARTIE 1

Les principes essentiels régissant le système éducatif français

1	Les fondements de la République française et de ses services publics	8
2	La liberté de l'enseignement.....	12
3	L'obligation scolaire	15
4	La gratuité de l'enseignement.....	20
5	La neutralité et la laïcité.....	24
6	Égalité des chances, réussite de chacun.....	33

PARTIE 2

L'organisation du système éducatif français

L'Éducation nationale, une Institution d'État

7	Organigramme simplifié de l'enseignement public	40
8	Les administrations centrales.....	41
9	Les administrations déconcentrées.....	47
10	Les établissements publics.....	53
11	Les instances paritaires et consultatives	56
12	Statuts, droits et devoirs des personnels de l'Éducation nationale	59

Un enseignement privé cohabitant avec l'Éducation nationale

13	Le privé, l'autre école	66
14	Organisation et fonctionnement de l'enseignement privé....	69
15	Les statuts des personnels du privé.....	72

Les partenaires de l'Éducation nationale

16	Des compétences dans le domaine éducatif décentrées vers les collectivités territoriales.....	73
17	Les liens avec les autres Institutions.....	77
18	La participation du tissu associatif à la vie éducative.....	85

...

PARTIE 2

19	Les parents, partenaires reconnus et importants	88
20	Les projets et contrats locaux.....	94
Les textes réglementaires		
21	Les grands textes directeurs de l'Éducation nationale.....	96
22	La loi d'orientation de 2013.....	99
23	Le socle commun des connaissances et des compétences	103
24	Des programmes en adéquation avec le socle commun	106

PARTIE 3

Le fonctionnement de l'école primaire**Les spécificités du primaire**

25	Le cadre : une école.....	112
26	L'école primaire : pivot central de la scolarité obligatoire ..	115
27	L'école maternelle	120
28	L'école élémentaire.....	127

L'équipe éducative du primaire

29	Le professeur des écoles.....	130
30	Les autres personnels affectés dans l'école.....	135
31	Les personnes intervenant ponctuellement dans une école	138

La politique éducative de l'école

32	Les projets dans l'école.....	143
33	Les conseils de l'école primaire.....	147

PARTIE 4

Le fonctionnement du secondaire**Les spécificités du secondaire**

34	Le cadre : un EPLE.....	150
35	Le collège : une construction inachevée et controversée.....	158
36	Le lycée : un élitisme qui perdure malgré la massification.	163

PARTIE 4

L'équipe éducative de l'EPL

37	Le professeur de collège et de lycée	170
38	Le Conseiller principal d'éducation (CPE).....	174
39	Le professeur documentaliste.....	176
40	Le Conseiller d'orientation-psychologue (COP)	178
41	L'équipe de direction.....	180
42	Les autres personnels.....	183

La politique éducative de l'établissement

43	Le projet d'établissement au cœur du système de pilotage	188
44	Le conseil d'administration.....	192

PARTIE 5

Le fonctionnement des autres niveaux

45	L'enseignement supérieur	196
46	L'apprentissage.....	204

PARTIE 6

L'élève dans le système éducatif français**Les parcours des élèves**

47	Le cursus de l'élève, les curricula.....	208
48	La personnalisation des parcours	215
49	L'orientation des élèves.....	222
50	Le suivi de la santé des élèves.....	230

La place de l'élève dans le système éducatif français

51	Les droits et devoirs des élèves.....	234
52	Vie scolaire et apprentissage de la citoyenneté	240
53	Discipline et sanctions.....	245
54	Incivilités et violence à l'école	252

PARTIE 6**Les élèves à besoins éducatifs particuliers**

- 55** Les détresses morales et sociales des élèves,
la maltraitance 259
- 56** Les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté scolaire..... 264
- 57** La scolarisation des élèves en situation de handicap..... 273

PARTIE 7**Quelques repères sur les politiques éducatives**

- 58** La comparaison des systèmes éducatifs européens 280
- 59** L'Éducation prioritaire..... 286
- 60** Thématiques actuelles et perspectives 290

Index 295

De nombreuses réformes étant annoncées
pour l'année 2015/2016, nous vous invitons à consulter
régulièrement le site www.editions-foucher.fr
et le site du ministère de l'Éducation nationale.

L'école maternelle

L'**école maternelle**, ni halte-garderie, ni crèche, ne s'est enracinée dans l'institution scolaire qu'à la fin du XIX^e siècle. La maternelle est une spécificité française dans le sens où c'est un lieu de premiers apprentissages totalement intégré à l'école primaire. L'objectif général de l'école maternelle est de développer toutes les possibilités de l'enfant, afin de lui permettre de former sa personnalité et de lui donner les meilleures chances de réussir à l'école élémentaire et dans la vie en le préparant aux apprentissages ultérieurs. Elle participe aussi au dépistage des difficultés sensorielles, motrices ou intellectuelles et favorise leur traitement précoce.

1 Une mise en perspective historique

A. Des initiatives charitables en réponse à des contraintes socio-économiques

Très longtemps domina l'idée que l'éducation de la petite enfance était un monopole familial. Les bouleversements sociaux liés à la révolution industrielle modifièrent la donne. Les femmes furent de plus en plus nombreuses à suivre les hommes à l'usine et les petits enfants se trouvaient souvent livrés à eux-mêmes ou amenés à l'usine. Diverses initiatives d'abord en Allemagne et en Angleterre, puis en France se développèrent : jardins d'enfants, crèches et **salles d'asile**. Ces salles issues d'initiatives individuelles échappant, au début, au contrôle de l'État, vont rapidement être encadrées par des inspecteurs du primaire et passer sous le giron de l'institution. Elles voient cent à trois cents enfants soumis à une discipline très stricte s'entasser et dérivent soit en garderie soit fonctionnent comme l'école primaire sans tenir compte des spécificités des jeunes enfants.

B. Les précurseurs d'une pédagogie du jeune enfant

Quelques passionnés tentent, à la lumière des expériences européennes et de leurs approches du monde de l'enfance de conceptualiser et de mettre en place des structures plus adaptées pour les petits. Citons Itard, mais aussi **Marie Pape-Carpantier** (1815-1878) qui initie des pratiques innovantes dans les salles d'asile dont elle a la charge et publie des ouvrages de pédagogie à l'usage de ces classes.

Plus tard, Freinet et Montessori qui sans être la fondatrice de l'école maternelle faisait partie du courant de l'École Moderne dont s'est inspirée l'école maternelle, développeront des préconisations allant dans le même sens. Tous tentent de mettre en œuvre une pédagogie ludique et active véritablement adaptée aux enfants de très jeune âge. Ils promeuvent une attitude aimante vis-à-vis des enfants. Ces précurseurs, médecins, éducateurs, praticiens ont contribué à forger une école maternelle française originale et modèle unique en Europe.

C. La mise en place de l'école maternelle française

Les salles d'asile prennent le nom d'école maternelle sous Jules Ferry mais sans grand changement dans les méthodes ce que condamnent les précurseurs cités précédemment.

Parmi ces précurseurs, se trouvent les premières inspectrices de l'école maternelle. La première inspectrice générale des Écoles maternelles, **Pauline Kergomard** (1838-1925), peut ainsi être considérée comme la fondatrice de l'École maternelle moderne. Elle souhaite scolariser les enfants très tôt et ne pas attendre l'école élémentaire afin de les faire vivre ensemble et de leur apprendre à parler sans pour autant « brûler les étapes ».

Ce n'est qu'en 1905, que des instructions sont publiées visant à empêcher l'école maternelle de devenir une simple garderie ou annexe à l'école élémentaire, en supprimant toute distinction entre classes enfantines et écoles maternelles. Les décrets suivants donneront à l'école maternelle sa forme actuelle.

D'abord spécifique, le statut des institutrices d'école maternelle a été aligné sur celui des institutrices d'école primaire en 1921.

Les hommes sont entrés dans cette école, comme inspecteurs puis comme instituteurs, seulement dans les années 1970.

D. Les trente glorieuses de l'école maternelle ou la préscolarisation pour tous

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la France connaît une profonde mutation de son école maternelle. L'ensemble des couches sociales de la population scolarisent désormais leurs enfants dans les écoles maternelles. La généralisation de la préscolarisation qui s'amorce à partir de la fin des années 1950 constitue un fait majeur dans l'histoire de notre système éducatif, phénomène tout à fait exceptionnel en Europe.

Zoom sur

L'évolution de la fréquentation de la maternelle

De 400 000 élèves entre 1930 et 1940, les effectifs des écoles maternelles s'élèvent à 800 000 en 1958, pour atteindre 1 344 000 en 1968 et 1 860 000 dix ans plus tard en 1978. Entre 1945 et 1980, le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles maternelles est multiplié par 4,65. Environ 40 % des enfants de 2 à 5 ans vont à l'école vers 1950, surtout dans les villes et les gros bourgs et dans la France industrielle. Le taux de 50 % est atteint au début des années 1960, et dépasse celui de 60 % dans les années 1970. Ils sont 75 % en 1975 avant d'atteindre le taux de 82 % au début des années 1980. La scolarisation des jeunes enfants est alors mieux répartie sur l'ensemble du territoire, après l'essor des écoles maternelles en ville et des classes enfantines en campagne. On observe un abaissement continu de l'âge d'entrée à l'école maternelle. Fréquentent ainsi l'école maternelle la quasi-totalité des enfants de 5 ans (100 %) depuis 1970, des enfants de 4 ans (100 %) depuis 1980, des enfants de 3 ans (plus de 99 %) depuis 1992. La scolarisation des enfants de deux ans n'échappe pas à ce mouvement. On assiste à une accélération de l'accueil des enfants de deux à trois ans au sein des écoles maternelles à partir des années 1970 pour atteindre un plancher (à environ 1/3 des enfants) dix ans plus tard.

Se met ainsi en place une des singularités du système éducatif français, la préscolarisation du jeune enfant. L'école maternelle devient à la fois un milieu éducatif pour tous et le modèle de l'excellence éducative. L'école élémentaire constitue de moins en moins la première école.

La précocité de la scolarisation est alors perçue comme un facteur essentiel de développement de l'enfant dans les domaines de la socialisation, de la communication, de l'acquisition du langage ou de l'autonomie. On assiste à l'émergence de l'école maternelle comme lieu de socialisation personnalisée de l'enfant. La fréquentation précoce de l'école est aussi conçue comme un gage de réussite ultérieure. Son expansion résulte ainsi d'une modification des modes de vie et d'un changement de statut de l'enfant au sein de la société et de la sphère familiale.

E. Les périodes de doute et de remise en question

Depuis une vingtaine d'années, l'école maternelle fait l'objet de débats voire de critiques. Les ministres successifs alimentent le débat et débute une période de doute et de crainte de la remise en cause du modèle français.

Zoom sur

Des critiques portant sur la maternelle

Le Haut conseil de l'éducation publia un rapport très critique en 2007. Le titre concernant l'école maternelle est « *L'école maternelle ne met pas tous les enfants dans les conditions de réussir à l'école élémentaire* ». Le rapport pointe les difficultés des élèves en CP et précise : « *bien entendu, l'école maternelle n'est pas seule responsable de leur échec [...]. Il reste que la question de la responsabilité de l'école maternelle dans l'échec scolaire à long terme ne peut pas être éludée.* ». Sont pointées des méthodes pédagogiques qui ne se distinguent pas assez de celles employées à l'école élémentaire, alors que « *l'école maternelle, école de plein exercice, doit se distinguer de l'école élémentaire par la pédagogie qu'elle met en œuvre* ». Le rapport pose la question des enjeux de la maternelle, de la place de la Grande section, des modalités d'évaluation, des méthodes d'apprentissage, de la formation des maîtres et de celle des inspecteurs et indique, enfin, que « *la pression des familles pour que la petite école ressemble à la grande, dans l'espoir d'assurer une meilleure réussite scolaire à leur enfant, renforce la tendance de l'école maternelle à se calquer sur l'école élémentaire* ». Ce rapport conclut que « *l'ensemble de ces considérations devrait inciter le ministère de l'Éducation nationale à étudier de plus près l'organisation et le fonctionnement de l'école maternelle, sur lesquels les analyses précises manquent* ».

Le linguiste Alain Bentolila affirme en 2008 que l'école maternelle est « *au front des inégalités linguistiques et sociales* », et « *fait illusion* » : elle n'est pas, comme on le croit, à la pointe de la pédagogie active et ne corrige pas les inégalités entre les élèves. Il propose ainsi qu'on instaure, dès l'école maternelle, de véritables « *plages d'apprentissage* », distinctes des autres temps, et qu'on évalue les enfants (notamment leur maîtrise de la langue orale) avant l'entrée en CP. Au contraire Thérèse Boisdon insiste pour que la maternelle demeure, un lieu où l'enfant reste un enfant avant d'être un élève, où on ne l'évalue pas, mais où on l'observe, où on détecte ses éventuelles difficultés, sans exiger de lui des résultats et sans le comparer aux autres. « *Il faut le laisser vivre son enfance ! Mais l'école maternelle n'en est pas moins une vraie école !* » Plus particulièrement la scolarisation des 2 ans est très critiquée. Au mieux elle n'apporterait pas de réelle plus-value, au pire elle générerait

de l'insécurité affective, psychologique et négligerait les besoins fondamentaux de l'enfant.

Le débat oppose les partisans du développement de jardins d'enfants et ceux du maintien des classes maternelles.

2 Une école de plein exercice assurant les apprentissages premiers

La maternelle est un cursus complet de l'école. Avec la réforme des cycles, elle correspond au cycle 1 qui va de la très petite section à la grande section.

A. Des objectifs adaptés aux jeunes enfants

La circulaire du 30 janvier 1986, « Orientations pour l'école maternelle » stipule que les trois objectifs principaux de la maternelle sont de :

- **scolariser** les jeunes enfants pour leur permettre de former leur personnalité et de **s'armer pour réussir à l'école primaire élémentaire** et pour leur offrir les mêmes chances.

- **socialiser** les enfants en leur apprenant à vivre leur développement personnel en collectivité.

- **faire apprendre**, ce qui justifie pleinement le rattachement de la maternelle à l'école primaire.

Ces axes constituent le fil directeur aussi bien des lois d'orientation de 1989, 2005 et 2013 que des programmes de 2002, 2007, 2008 et 2015.

Zoom sur

Les nouveaux programmes 2015 de la maternelle

« L'école maternelle est une école bienveillante, plus encore que les étapes ultérieures du parcours scolaire. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Elle s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser. »

Les programmes 2015 commencent par rappeler que la maternelle doit être une école adaptée aux jeunes enfants : par des modalités d'accueil adaptées, par un lien tenu avec les familles, par la prise en compte du développement de l'enfant et donc, logiquement, par des modalités spécifiques d'apprentissage. Ainsi sont mis en avant apprendre en jouant, en réfléchissant et en résolvant des problèmes, en s'exerçant, en se remémorant et en mémorisant.

Ils rappellent ensuite que *« l'école maternelle structure les apprentissages autour d'un enjeu de formation central pour les enfants : « Apprendre ensemble et vivre ensemble ». La classe et le groupe constituent une communauté d'apprentissage qui établit les bases de la construction d'une citoyenneté respectueuse des règles de la laïcité et ouverte sur la pluralité des cultures dans le monde. C'est dans ce cadre que l'enfant est appelé à devenir élève, de manière très progressive sur l'ensemble du cycle ».*

C'est en maternelle que l'enfant doit comprendre la fonction d'une école et pourquoi il s'y rend. L'œuvre de socialisation de la maternelle est mise en exergue. Mais il n'existe pas de socialisation sans construction d'une identité personnelle. Il s'agit donc de se « *construire comme personne singulière au sein d'un groupe* », « *Se construire comme personne singulière, c'est découvrir le rôle du groupe dans ses propres cheminements, participer à la réalisation de projets communs, apprendre à coopérer. C'est progressivement partager des tâches et prendre des initiatives et des responsabilités au sein du groupe. Par sa participation, l'enfant acquiert le goût des activités collectives, prend du plaisir à échanger et à confronter son point de vue à celui des autres. Il apprend les règles de la communication et de l'échange* ».

Dans les programmes en vigueur actuellement, les apprentissages sont structurés en cinq domaines d'activité répondant aux spécificités des enfants : « *Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions* », « *Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique* », « *Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques* », « *Construire les premiers outils pour structurer sa pensée* » et « *Explorer le monde* ». Pour chaque domaine, les programmes indiquent les attendus généraux, les objectifs visés, des éléments de progressivité, les conditions et moyens à mettre en œuvre pour permettre aux élèves de réussir et la liste des attendus de fin de cycle.

Ainsi, alors qu'aucune répartition horaire précise n'est imposée, chaque domaine est accompagné d'une liste précise et restreinte de compétences exigibles enfin de maternelle. C'est à l'équipe pédagogique de faire en sorte que les enfants les acquièrent. L'école maternelle est ainsi clairement positionnée comme une structure où l'enfant doit apprendre des choses précises.

Les programmes 2015 ont une forte ambition pour chaque enfant et misent sur ses capacités de réussite dans un cadre bienveillant, de prise en compte de ses besoins spécifiques, d'écoute de sa parole et de celle de ses parents. Le langage oral mais aussi l'acculturation à l'écrit restent le pivot central, vecteur des progrès linguistiques, cognitifs et sociaux. L'évaluation est pensée comme un processus, un outil de régulation au service des apprentissages et des progrès.

B. Une organisation adaptée aux jeunes enfants

1. Aménager l'école pour que l'enfant s'y sente bien

De nombreux textes se sont succédé pour codifier l'architecture et l'équipement intérieur des écoles maternelles afin qu'elles répondent à des exigences de sécurité, d'efficacité et de commodité. Les lieux doivent être agencés pour assurer la sécurité physique mais aussi affective des enfants. Tout doit tendre à créer un climat rassurant, permissif et familial. L'équipe éducative en collaboration avec la mairie contribue à ceci en aménageant l'espace de l'école (salles spécialisées de motricité, de repos, cour avec jeux agréés...) et de la classe (tables regroupant 4 à 6 élèves, espace de regroupement convivial, coin peinture, coin jeu, coin repos ; modules décroissés...). L'espace scolaire doit permettre à l'enfant de combiner vie collective et isolement.

2. Adapter le temps scolaire au rythme des enfants

Le temps de vie scolaire, lui aussi, est étudié pour satisfaire aux besoins physiologiques des enfants des différentes sections. Les temps d'accueil, de déchausage, de déshabillage, de passage aux sanitaires, de récréation, de repos et de sieste sont organisés et exploités comme des temps d'éducation. Ils sont adaptés aux différentes sections (sieste quasiment automatique pour les petits, facultative en début de moyenne section...). La durée des activités, le séquençage sont adaptés au niveau et équilibrent moment de concentration et de relaxation, travaux collectifs et individuels, apprentissages difficiles et apprentissages plus aisés.

• Exemple

Emploi du temps d'une matinée en maternelle : Accueil : jeux libres ; Regroupement : comptine, rituel ; Salle de motricité ; Regroupement ; passage aux toilettes, lavage des mains ; goûter ; Ateliers ; Récréation ; Recentrage/rupture ; Activité en groupe ; Regroupement ; pause de midi. On trouvera des exemples d'emploi du temps de la très petite section à la grande section sur : www.crdp-strasbourg.fr/maternelle/dossiers_tra/tra_preparer/documents/cadrage.pdf

3. Des aides pour les enseignants : les ATSEM

Les enfants de maternelle manquent encore d'autonomie en classe. L'enseignant est secondé par un **Agent Territorial Spécialisé d'École Maternelle (ATSEM)** qui le décharge d'une partie de la gestion matérielle de la classe (voir fiche 30).

4. Co-éduquer avec les parents : accompagner les ruptures et organiser les continuités

Le vécu de l'enfant ne se limite pas à l'école mais celle-ci joue un rôle pivot dans le réseau des institutions de la petite enfance et vis-à-vis du cercle familial. Il faut veiller à ce que la rupture avec les parents s'opère au mieux. Les temps d'accueil sont de ce fait fondamentaux et l'enseignant doit les gérer avec tact.

• Exemple

Dans certaines écoles, pour éviter une rupture trop forte, les parents peuvent entrer dans la classe le matin et y rester avec l'enfant durant le temps dévolu à l'accueil.

De manière générale, les enseignants partageant avec les parents l'éducation des enfants qui leur sont confiés, un partenariat clair doit être fondé sur la confiance et l'information réciproques. L'école doit expliquer, faire comprendre et justifier ses choix, donner à voir et à comprendre ses façons de faire. Elle doit prendre le temps d'écouter chaque famille et lui rendre compte fidèlement des progrès ou des problèmes passagers rencontrés par son enfant.

La qualité de cette relation est le socle de la nécessaire co-éducation qu'école et famille ne doivent cesser de construire.

C. Des méthodes adaptées aux jeunes enfants

L'enseignant propose aux élèves des situations de jeux, de recherches, de productions libres ou guidées, d'exercices. Ces activités doivent s'inscrire dans les cinq domaines du programme et permettre de développer les compétences attendues.

Il veille à proposer des activités libres alternant avec des activités plus contraignantes. Les élèves sont mis en position d'observer, d'imiter, de tâtonner, de rechercher, de s'exprimer (verbalement ou avec leur corps). Il s'agit de mettre l'élève en activité et de privilégier une pédagogie de l'action.

Le séquençage des activités doit être pensé afin d'éviter tout effet de lassitude ou de fatigue. L'organisation du temps y respecte les besoins et les rythmes biologiques des enfants tout en permettant le bon déroulement des activités et en facilitant leur articulation ; plus souple avec les plus petits, la gestion du temps devient plus rigoureuse quand les enfants grandissent.

Enfin en fin de maternelle il faut que l'élève ait clairement compris la différence entre **jeu** et travail. Au cours de la scolarité en maternelle on apprend progressivement aux élèves à respecter un cadre plus contraignant et structuré pour les préparer à l'entrée au CP.

Zoom sur

La liaison Grande Section – Cours préparatoire

Le passage d'une école à l'autre : des ruptures pour l'élève

L'enfant est confronté à d'importantes ruptures lorsqu'il passe de la Maternelle à l'Élémentaire (changement de bâtiment, autre culture, autres méthodes et démarches) qui peuvent être vécues très durement. Il faut les accompagner au mieux. Il s'agit de faire découvrir à l'élève l'organisation et les spécificités de l'école qu'il va gagner.

Réduire les causes de discontinuités et mieux tenir compte, en CP, des acquis des élèves

Les ruptures doivent s'accompagner d'une continuité des méthodes et/ou d'une cohérence des terminologies employées, d'une continuité des objets d'apprentissage. Les nouveaux programmes font systématiquement référence aux acquis de la maternelle et s'appuient sur eux. Il est demandé aux enseignants du primaire de tenir compte de ce capital de la maternelle, ce qui n'est pas toujours le cas. Souvent, ils ne se basent pas sur ce capital mais en reconstituent un autre au départ du CP. La grande section doit préparer les élèves à l'entrée en CP et le CP doit tenir compte des acquis de grande section. Il est conseillé que les équipes de cycle 1 et de cycle 2 échangent et se rencontrent, ce qui permet d'harmoniser des progressions, transmettre des informations, faciliter l'intégration des élèves, partager des ressources (BCD, matériel informatique) pour donner une cohérence aux activités des élèves, organiser des activités communes (actions sur la citoyenneté, projets de correspondance, spectacles communs) afin que les élèves connaissent les lieux et personnels, anticipent leurs futures activités, démystifient l'école élémentaire.

Faire découvrir l'école élémentaire et les élèves de CP aux élèves de grande section

Il est recommandé de mettre tout en œuvre pour que les élèves de GS découvrent leur future école élémentaire. Des visites en fin et en cours d'année peuvent être envisagées. Mieux encore, tisser des projets communs entre élèves de maternelle et de l'élémentaire amenant à se rendre dans l'école primaire voisine (pour un conte lu par les CM, pour des activités artistiques, sportives communes avec des CP, pour se rendre dans la BCD, la salle informatique de l'école élémentaire...) seront le gage d'une bonne intégration des élèves de maternelle à l'école élémentaire.

Bilan

Il importe que les professeurs d'un niveau aient des représentations claires de ce qui a été fait l'année précédente ou de ce qui se fera l'année suivante, des difficultés rencontrées par les enseignants des années précédentes et suivantes et des méthodes employées. Ces professeurs doivent aussi établir des relations entre eux pour faire vivre l'harmonisation et la continuité pédagogique.